

Association intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs

Goumoens-la-Ville, le 15 juin 2020

Municipalité d' Oppens
Route d'Orzens 1
1047 Oppens

Informations complémentaires concernant le Chlorothalonil

Madame la Syndique, Messieurs les municipaux,

Lors de sa séance du 10 juin, les membres du Conseil intercommunal de l'AIAE ont demandé au Comité de direction d'apporter quelques éclaircissements sur le changement des normes autorisées des métabolites du Chlorothalonil dans l'eau potable.

La tolérance d'un micropolluant considéré comme « non pertinent » est de 10 microgrammes (ug) ou 10'000 nanogrammes (ng). Le métabolite du chlorothalonil a été considéré comme « pertinent » car potentiellement cancérigène, raison pour laquelle la teneur autorisée a été divisée par 100, soit de 0.1 microgrammes/litre (ug) ou 100 nanogrammes (ng).

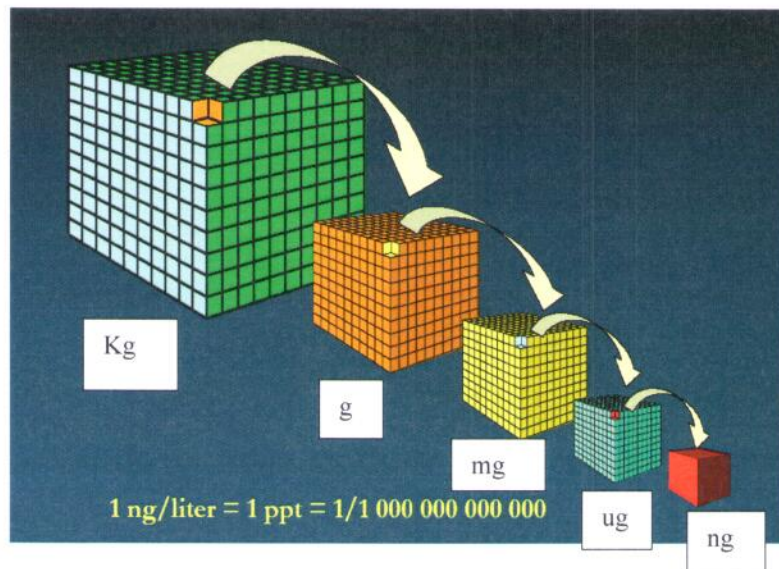
L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a édicté le 8 août 2019, une directive fixant le seuil maximal de tolérance de chaque métabolite du Chlorothalonil à 0.1 microgramme/litre (ug/l.) ou 100 nanogrammes/litre (ng/l). A cette période, seuls 6 métabolites pouvaient être détectés et les analyses des ressources de l'AIAE étaient généralement au-dessous de ces normes. Les ressources non conformes ont été mises en décharge selon notre courrier du 19 septembre 2019. Au début de l'année 2020, un nouveau métabolite, le R471811 a été détecté puis recherché. Il s'avère que sa présence est 10 fois supérieure aux métabolites recensés jusque-là.

Association intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs

Afin de se représenter les concentrations autorisées dans l'eau, nous donnons quelques exemples :

Exemple 1

100 cubes rouges pour 1 cube bleu



Exemple 2

Quantité autorisée pour 1 litre	
100 ng	1 litre
0,1 ug	1 litre
0,0001 mg	1 litre
0,0000001 g	1 litre

Exemple 3

Concentration d'un dafalgan	
500 mg	5 000 000 litres

Pour consommer la valeur d'un cachet de Dafalgan de 500 mg, en considérant que chaque personne consomme 2 litres/jour, il faudrait près de 7'000 ans pour obtenir cette concentration :

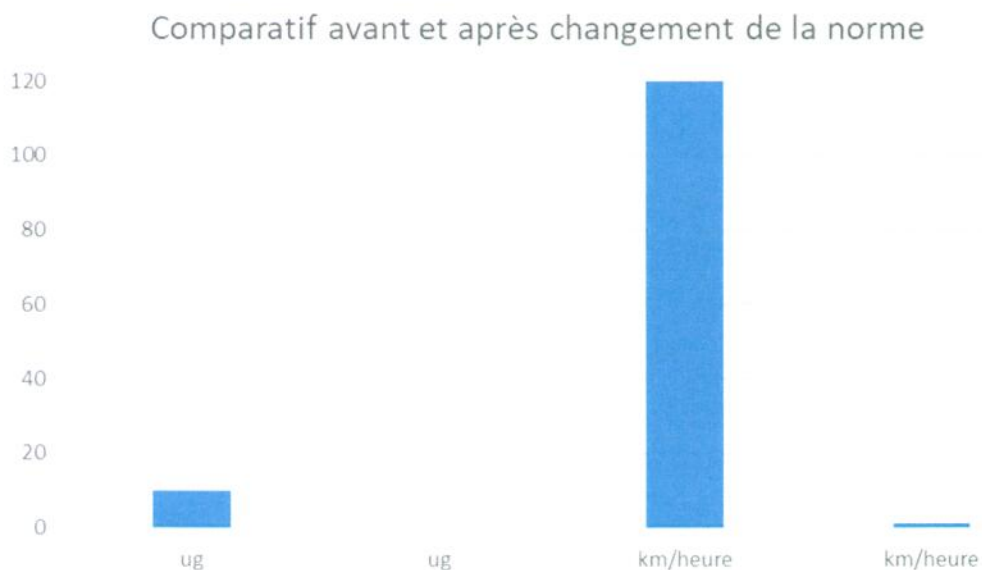
2 litres x 365 jours = 730 litres/an

5'000'000 litres : 730 litres/an = 6'849 années

Association intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs

Exemple 4

Evolution de la norme			
Avant	Après	Avant	Après
ug	ug	km/heure	km/heure
10	0,1	120	1,2

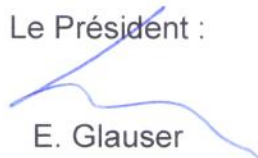


M. Eric Glauser, Président du Codir reste à votre disposition pour tous compléments d'information.

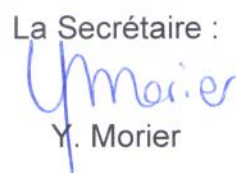
Nous vous prions d'agréer, Madame la Syndique Messieurs les municipaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :


E. Glauser

La Secrétaire :


Y. Morier

Copie : OFCO, M. Ducry, Av. des Boveresses 155, 1066 Epalinges